



BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 31 du 29 août 2013

SOMMAIRE

Organisation générale

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Organisation du service pour l'année scolaire et universitaire 2013-2014
arrêté du 24-7-2013 (NOR : MENI1300357A)

Enseignement supérieur et recherche

Grade de master

Attribution aux titulaires des diplômes « Gestion de patrimoines audiovisuels » et « Production audiovisuelle »
délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel
arrêté du 12-7-2013 (NOR : ESRS1300220A)

École normale supérieure

Programme des concours d'admission - sessions 2014 et 2015
arrêté du 31-7-2013 (NOR : ESRS1300250A)

École normale supérieure de Lyon

Programme des épreuves du concours littéraire d'admission - session 2014
arrêté du 31-7-2013 (NOR : ESRS1300251A)

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Organisation de la session 2014 de l'examen des brevets de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
arrêté du 24-6-2013 - J.O. du 24-6-2013 (NOR : ESRS1315316A)

Personnels

CHSCT du MESR

Orientations stratégiques - année universitaire 2013-2014
réunion du 26-6-2013 (NOR : ESRH1300217X)

CHSCT du MESR

Travaux et avis
réunion du 26-6-2013 (NOR : ESRH1300218X)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
arrêté du 15-7-2013 (NOR : ESRR1300221A)

Conseils, comités et commissions

Nomination du président de la commission des marchés auprès de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
arrêté du 19-7-2013 (NOR : ESRR1300239A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au comité scientifique de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
arrêté du 26-7-2013 (NOR : ESRR1300238A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 30-7-2013 (NOR : ESRS1300241A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
arrêté du 31-7-2013 (NOR : ESRS1300249A)

Examens et concours

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée à l'École nationale des chartes en 2013
arrêté du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300244A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés
arrêté du 10-7-2013 (NOR : ESRS1300231A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (Université de Bretagne-Sud)
arrêté du 19-7-2013 (NOR : ESRS1300230A)

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes
arrêté du 19-7-2013 (NOR : ESRS1300229A)

Nomination

Directeur de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (Université de Lorraine)
arrêté du 19-7-2013 (NOR : ESRS1300228A)

Nomination

Administrateur de la Fondation dite « Maison des sciences de l'homme »
arrêté du 24-7-2013 (NOR : ESRS1300237A)

Nomination

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
arrêté du 25-7-2013 (NOR : ESRS1300243A)

Nomination

Directeur général de l'Institut polytechnique de Bordeaux
arrêté du 25-7-2013 (NOR : ESRS1300242A)

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'études en Allemagne (PEA), formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou enseignants en 1ère ou en 2ème année d'exercice
avis du 27-8-2013 (NOR : MENC1300373V)

Organisation générale

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Organisation du service pour l'année scolaire et universitaire 2013-2014

NOR : MENI1300357A

arrêté du 24-7-2013

MEN - IG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié, notamment article 3 ; arrêté du 23-12-2008

Article 1 - Sont désignés auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, pour l'année scolaire et universitaire 2013-2014 :

En qualité d'adjoint au chef du service :

Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

En qualité de chefs de groupe territorial :

- Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) : Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- Nord-Ouest (académies d'Amiens, Caen, Lille et Rouen) : Alain Perritaz, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- Est (académies de Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) : Béatrice Cormier, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- Ouest (académies de Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Rennes) : Simone Christin, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- Midi (académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse) : Jean-François Cervel, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- Sud-Est (académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Lyon et Nice) :

Jean-François Cuisinier, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe.

Article 2 - Assurent en outre auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche une mission de coordination des travaux dans les domaines suivants :

- enseignement scolaire : Françoise Mallet, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe ;

- enseignement supérieur et recherche : Claudine Peretti, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe.

Article 3 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 24 juillet 2013

Le ministre de l'éducation nationale,
Vincent Peillon

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Geneviève Fioraso

Enseignement supérieur et recherche

Grade de master

Attribution aux titulaires des diplômes « Gestion de patrimoines audiovisuels » et « Production audiovisuelle » délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel

NOR : ESRS1300220A
arrêté du 12-7-2013
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 juillet 2013, le grade de master est conféré de plein droit, pour les diplômés des sessions 2013, 2014 et 2015, aux titulaires :

- du diplôme « Gestion de patrimoines audiovisuels » ;
- du diplôme « Production audiovisuelle »,
délivrés par l'Institut national de l'audiovisuel.

Ces diplômes font l'objet d'une évaluation nationale périodique.

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure

Programme des concours d'admission - sessions 2014 et 2015

NOR : ESRS1300250A
arrêté du 31-7-2013
ESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 87-695 du 26-8-1987 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 15-12-2010 modifié

Article 1 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et orales et pratiques d'admission communes du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2014 :

Composition française

Épreuve écrite d'admissibilité :

Axe 1

- Le théâtre.

Axe 2

- L'œuvre littéraire, ses propriétés, sa valeur.

- Littérature et morale.

Œuvres

- Théodore Agrippa d'Aubigné, Les Tragiques, Livres 5, 6 et 7, éd. établie par F. Lestringant, Gallimard, coll. « Poésie ».

- Victor Hugo, Cromwell (et préface), GF.

- Honoré de Balzac, Le Faiseur, GF.

- Bernard-Marie Koltès, Dans la solitude des champs de coton, Éditions de Minuit.

- Voltaire, Le Siècle de Louis XIV, tome 1, Livre de Poche, coll. « Classiques ».

Composition de philosophie

Épreuve écrite d'admissibilité :

- L'art, la technique.

Composition d'histoire

Épreuve écrite d'admissibilité :

- les États-Unis d'Amérique de Lincoln à Truman : politique et société.

Épreuves orales et pratiques d'admission :

- les États-Unis d'Amérique de Lincoln à Truman : politique et société ;

- la France de 1939 à 1995.

Article 2 - Le programme de l'épreuve écrite de langue et culture ancienne et de l'épreuve orale d'admission de traduction d'un texte grec ou latin du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L est fixé comme suit :

- Pour la session 2014 : Expériences et représentations de l'espace.

- Pour la session 2015 : La famille.

Article 3 - Les dictionnaires autorisés pour l'épreuve commune d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères se présentent ainsi :

Les dictionnaires autorisés pour l'épreuve d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères.

Dans chacune des langues, sauf mention spécifique, toutes les éditions du dictionnaire prescrit sont autorisées.

- en langue allemande : *DUDEN Deutsches Universalwörterbuch*, en un volume, ISBN : 978-3-411-05506-7.

- en langue anglaise : *Concise Oxford English Dictionary*, Oxford University Press, ISBN : 978-0199296347.

- en langue arabe : *Al-Munjid fi-l lugha wa-l a'lâm*, et *al-Mu'jam al-wasît*.

- en langue chinoise :

Xiandai hanyu cidian 现代汉语词典, Pékin : Shangwu yinshuguan, à partir de la 3ème édition (1996, ISBN : 7-100-01777-7).

- en langue espagnole : CLAVE, *Diccionario de uso del español actual*. Madrid, Ediciones SM, 2006, 2048 p., ISBN : 84-675-0921-X

- en langue grecque moderne : *Λεξικό της κοινής νεοελληνικής*, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης. Ινστιτούτο Νεοελληνικών Σπουδών [Ίδρυμα Μανόλη Τριανταφυλλίδη], Thessalonique, 1ère éd. 1998 ; Γεώργιου Δ. Μπαμπινιώτη, *Λεξικό της Νέας Ελληνικής Γλώσσας*, Κέντρο Λεξικολογίας, Athènes, 1998.

- en langue hébraïque :

Even-Shoshan Dictionary, שמחה ויחנה, ed. Kiryat Sefer, Jérusalem, 2004, ISBN : 9789651701559.

- en langue italienne : *Lo Zingarelli Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli.

- en langue japonaise : dictionnaire "Kôji-en", éd. Iwanami, 1983, et rééditions et dictionnaire "Taishûkan kango shinjiten", éd. Taishûkan, 2001, et rééditions.

- en langue polonaise : *Uniwersalny słownik języka polskiego pod redakcją*, Stanisława Dubisza, PWN, Varsovie, 2003, 4 tomy + indeks a tergo.

- en langue portugaise : *Dicionario da lingua portuguesa*, Editora.

- en langue russe : S.I. Ozegov, *Slovar' russkogo jazyka*, édition au choix du candidat.

Article 4 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales et pratiques d'admission à option du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2014 :

Commentaire d'un texte philosophique :

- Épicure, *Lettres, maximes, sentences*, trad. J.-F. Balaudé, Paris, Livre de Poche, Classiques de la philosophie (n°4628).

- David Hume, *Enquête sur l'entendement humain*, trad. A. Leroy revue par M. Beyssade, Paris, Garnier-Flammarion (n° 1305).

Commentaire d'un texte littéraire français :

Amours cruelles.

Œuvres :

- Racine, *Britannicus et Andromaque* dans *Théâtre complet*, t. I, éd. J.-P. Collinet, Folio classique (n°1412).

- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*, éd. René Pomeau, GF-Flammarion (n°1294).

- Marcel Proust, *La Prisonnière*, éd. Jean Milly, GF-Flammarion (n°376).

Composition de géographie :

Les mondes du froid.

Composition d'histoire de la musique :

Schubert après Beethoven (mars 1827-novembre 1828).

Partitions de référence :

- Franz Schubert, *String Quintet C major op. post. 163 D 956*, éd. Martin Chusid (Bärenreiter Study score, Urtext edition TP287).

- Franz Schubert, *Sonate for Klavier B-Dur D 960*, éd. Walburga Litschauer (Bärenreiter Performance score, Urtext edition BA5634).

Le chromatisme, 1550-1750.

Partitions de référence :

- Roland de Lassus, *Prophetiae Sibyllarum*

Édition de référence : O. di Lasso, *Sämtliche Werke. Neue Reihe*, vol 21 (éd. Reinhold Schlötter) : *Prophetiae Sibyllarum Motetten-Zyklus auf Sprüche der Sibyllen*, Kassel, Bärenreiter, 1990.

- Henri Purcell, air "What power art thou" *King Arthur*, acte III, scène 1, Henri Purcell, *King Arthur. Vocal score*, Londres, Novello, 1971.

- Jean-Sébastien Bach, *Fantaisie chromatique et fugue*, BWV 903. Édition de référence : J.-S. Bach, *Chromatic Fantasy and Fugue D minor BWV 903*, éd. Uwe Wolf, Kassel, Bärenreiter, 2000.

Composition d'histoire et théorie des arts :

- Les romantismes européens.

- La couleur dans l'art, du Moyen - Âge à nos jours.

Composition d'études cinématographiques :

- Le cinéma soviétique des années 1920.

- Le documentaire.

Composition d'études théâtrales :

Première question :

- L'espace théâtral.

Deuxième question :

- Bertolt Brecht, *La Vie de Galilée*, L'Arche, 2011,

- Bertolt Brecht, *Petit Organon pour le Théâtre*, L'Arche, 2010.

Épreuves orales et pratiques d'admission à option :

Interrogation sur un texte philosophique

David Hume en dehors de l'œuvre au programme de l'épreuve écrite : *Enquête sur l'entendement humain*, trad. A. Leroy revue par M. Beyssade, Paris, Garnier-Flammarion (n° 1305) et en dehors de *l'Histoire de l'Angleterre*.

Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne :

Le monde carolingien de 768 à 888.

Explication d'un texte dans une langue vivante étrangère autre que celle choisie au titre de la cinquième épreuve orale commune :

Allemand

- Ödön von Horvath, *Geschichten aus dem Wienerwald*, Stuttgart Reclam 2006, UB 18613.

- Leo Perutz, *Nachts unter der steinernen Brücke*, Deutscher Taschenbuch Verlag (dtv), 2012, München.

Anglais

- William Shakespeare, *King Richard III*, ed. James R. Siemon, Arden Shakespeare, 3rd Series, 2009.

- Truman Capote, *In Cold Blood*, Penguin Modern Classics, 2000.

Arabe

- Ghassan Kanafani: *’Â'id ilâ Hayfâ* (1re édition Beyrouth Dâr al-'Awda 1969, nombreuses rééditions en particulier chez Mu'assasat al-abhath al-'arabiyya, Beyrouth).

- Ibrâhîm Îsa, *Mawlânâ : riwâya*, Doha (Qatar), Dâr Bloomsbury / Mu'assasat Qatar li-l-nashr, 2012.

Chinois

- CHI, Li. *Lilai wangwang*. Zuoqia chubanshe. 1998.

- MO, Yan. *Shifu yuelaiyue youmo*. Shanghai wenyi chubanshe. 2010.

Espagnol

- Pablo Neruda, *Residencia en la tierra*, ed. Hernán Loyola, Madrid, Cátedra, 1987 (première éd., constamment réédité depuis).

- Tirso de Molina, *El Burlador de Sevilla*, éd. Ignacio Arellano, Madrid, Espasa Calpe, 2010 (première édition 1989).

Grec moderne

- Θανάσης Βαλτινός [Thanassis Valtinos], *Συναξάρι Αντρέα Κορδοπάπη, Βιβλίο πρώτο : Α ερική*, Athènes, Βιβλιοπωλείον της Εστίας, 2011.

- Ανδρέας Εμπειρίκος [Andréas Embirikos], *Οκτάνα*, Athènes, Ikaros, 1997.

Hébreu

- Ronny Sommeck, *Gan 'Eden le-'orez*, p. 61 à 87, Kinneret, Zmora-Bitan, Dvir, 2006.

- Amos Oz, *Be'in Haverim*, p. 53 à 92, Keter, 2012.

Italien

- Elio Vittorini, *Conversazione in Sicilia* (ed. Milan, Rizzoli, "BUR", 2006).

- Vittorio Alfieri, *Mirra*, édition de B. Maier, Milan, Garzanti, 2007.

Japonais

- Ogawa Yôko, *Ninshin karendâ* dans le recueil *Ninshin karendâ*, p. 9 à 74, Bunshun bunko, Tôkyô.

- Kobayashi Takiji, *Kanikôsen* (蟹工船), dans le recueil "Kanikôsen", éditions Kadokawa bunko, Tôkyô (pp. 5 à 133)

Polonais

- Bruno Schulz, *Sklepy cynamonowe, Sanatorium pod klepsydrą*, in Bruno Schulz : *Opowiadania; Wybór esejów i listów*. Wrocław, Ossolineum, 1998 (ou toute autre édition).

- Stefan Chwin, *Hanemann*, Wydawnictwo Marabut, Gdańsk, 1995 (ou toute autre édition).

Portugais

- Mário de Carvalho, *Os Alferes*, ed. Caminho, 1990.

- Fonseca, Rubem. *Feliz Ano Novo*. Coleção Saraiva de Bolso (1988, et/ou autres dates d'édition).

Russe

- Ossip Mandelstam, les poèmes de 1921-1925 et les « Nouveaux poèmes » de 1930-1934. Osip Mandel'stam, *Stixotvorenija, proza*, Ripol Klassik, 2002 - Jurij Frejdin, Mixail Gasparov ou toute autre édition.

- Alexandre Pouchkine, *Povesti Belkina* (toute édition y compris en ligne : comme <http://www.rvb.ru/>).

Article 5 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 31 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Lyon

Programme des épreuves du concours littéraire d'admission - session 2014

NOR : ESRS1300251A
arrêté du 31-7-2013
ESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2012-715 du 7-5-2012 ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 10-11-2011, notamment articles 2, 7, 15 et 17

Article 1 - Le programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2014 dans les séries Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines est fixé comme suit :

Littérature française

Axe 1 :

- Le théâtre.

Axe 2 :

- L'œuvre littéraire, ses propriétés, sa valeur.

- Littérature et morale.

Œuvres :

a) Théodore Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, Livres 5, 6 et 7, *Les Fers, Vengeances, Jugement*, éd. Frank Lestringant, Gallimard, coll. « Poésie », 1995, ISBN : 978-2070737246.

b) Victor Hugo, *Cromwell* (et préface), éd. Anne Ubersfeld, GF, 1968, ISBN : 9782080701855.

c) Honoré de Balzac, *Le Faiseur*, éd. Philippe Berthier, GF, 2012, ISBN : 9782081238244.

d) Bernard-Marie Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*, Éditions de Minuit, 1987, ISBN : 9782707311030.

e) Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, tome 1, Livre de Poche, coll. « Classiques », ISBN 978-2-253-08696-3.

Spécialité arts

1. Études cinématographiques

a) Le documentaire.

b) Le cinéma soviétique des années 1920.

2. Études théâtrales

a) Première question :

- L'espace théâtral.

b) Deuxième question :

- Bertold Brecht, *La Vie de Galilée*, L'Arche, 2011, ISBN : 978-2-85181-248-3.

- Bertold Brecht, *Petit Organon pour le Théâtre*, L'Arche, 2010, ISBN : 978-2-85181-172-1.

3. Histoire et théorie des arts

- a) La couleur dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.
- b) Les romantismes européens.

4. Histoire de la musique

- a) Le chromatisme, 1550-1750.

Partitions de référence :

- Roland de Lassus, *Prophetiae Sibyllarum*

Édition de référence : O. di Lasso, *Sämtliche Werke. Neue Reihe*, vol 21 (éd. Reinhold Schlötter) : *Prophetiae Sibyllarum Motetten-Zyklus auf Sprüche der Sibyllen*, Kassel, Bärenreiter, 1990. (Réf. éditeur : BA 4281 ; ISM : 9790006446629).

- Henri Purcell, air « *What power art thou* », *King Arthur* , acte III, scène 1, Henri Purcell, *King Arthur. Vocal score*, Londres, Novello, 1971. (ISBN : 9780853601784 ; réf. Éditeur NOV070418).

- Jean-Sébastien Bach, *Fantaisie chromatique et fugue*, BWV 903.

Édition de référence : J.-S. Bach, *Chromatic Fantasy and Fugue D minor BWV 903* , éd. Uwe Wolf, Kassel, Bärenreiter, 2000. (ISBN: 9790006506026 (réf. éditeur : BA 5236).

- b) Schubert après Beethoven (mars 1827-novembre 1828).

Partitions de référence :

- Franz Schubert, *String Quintet C major op. post. 163 D 956*, éd. Martin Chusid (Bärenreiter Study score, Urtext edition TP287).

- Franz Schubert, *Sonate for Klavier B-Dur D 960* , éd. Walburga Litschauer (Bärenreiter Performance score, Urtext edition BA5634).

Philosophie

1. Programme commun à tous les candidats

- L'art, la technique.

2. Programme complémentaire pour la spécialité philosophie

1. Notions :

- La matière.

- L'État.

2. Auteurs :

a) Lucrèce, *De la nature / De rerum natura*, Livre IV, Traduction José Kany-Turpin, Flammarion, GF, 1997, ISBN : 978-2080709936.

b) René Descartes, *Correspondance avec Elisabeth et autres lettres*, Ed. Jean-Marie et Michelle Beyssade, Flammarion, GF, 1989, ISBN : 978-2080705136.

Histoire

1. Programme commun à tous les candidats

- Les États-Unis d'Amérique de Lincoln à Truman : politique et société.

2. Programme complémentaire pour la spécialité histoire et géographie

- Le monde grec de 432 à 323.

- La société autour de l'an mil (Occident chrétien, v. 950 - v. 1050).

Géographie

1. Programme commun à tous les candidats

- L'Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Bostwana, Lesotho-Swaziland, Zimbabwe, Mozambique).

2. Programme complémentaire pour la spécialité histoire et géographie

À l'écrit : un commentaire de documents géographiques relatifs à la France (DOM compris). Le document de base est une carte topographique. À l'appui du commentaire de celle-ci, le jury peut proposer un extrait de carte topographique (à une autre échelle ou d'une autre édition) ou tout autre support permettant de compléter l'analyse.

À l'oral : un commentaire de carte topographique au 1/25 000 ou au 1/50 000 portant sur la France (DOM compris). La carte est accompagnée de documents complémentaires (cartes d'autres éditions ou d'autre échelle, cartes thématiques, photographies, statistiques, extraits de textes, etc.).

Explications d'auteurs

Épreuve orale d'admission :

A. Auteurs anciens (spécialité lettres classiques)

Note à l'attention des professeurs des classes préparatoires :

- le thème de culture antique pour les années scolaires 2012-2013 (Lettres supérieures) et 2013-2014 (Première supérieure) est : Expériences et représentations de l'espace.

- le thème de culture antique pour les années scolaires 2013-2014 (Lettres supérieures) et 2014-2015 (Première supérieure) est : La famille.

1. Grec

a) Aristophane, *La Paix*, dans Aristophane, *Comédies*, Belles Lettres, CUF, tome II, 1986, ISBN : 978-2251000299. Le jury n'interrogera pas directement sur les parties suivantes : vers 114-123, 346-360, 385-399, 459-472, 486-499, 512-519, 582-600, 775-817, 856-867, 909-921, 939-955, 1023-1038, 1127-1139, 1159-1171.

b) Xénophon, *Anabase*, Livres I et II (chapitres I à IV inclus), Belles Lettres, collection Classiques en poche n° 52, 2000, ISBN : 978-2251799520.

2. Latin

a) Rutilius Namatianus, *Sur son retour*, Livre I, collection CUF latine, 2007, ISBN : 978-2251014470.

b) Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre I, collection CUF latine, 1986, ISBN : 978-2251012810.

B. Auteurs français (spécialité lettres modernes)

Intitulé du programme : Chevaliers romanesques.

a) Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, éd. Jean-Marie Fritz, Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1992, ISBN : 978-2253054009.

b) Cervantès, *L'Ingénieur hidalgo Don Quichotte de la Manche*, 1ère partie, trad. Claude Allaigre, Jean Canavaggio et Michel Moner, Gallimard, « Folio Classique », 2010, ISBN : 978-2-07-043807-5.

C. Auteurs étrangers (spécialité langues vivantes)

1. Auteurs de langue allemande

a) *Fünfzig Gedichte des Barock*, ausgewählt von Dietrich Bode, Reclam Universal-Bibliothek 18141, 2001, ISBN 978-315018141-6.

b) Arthur Schnitzler, *Anatol*, Reclam Universal-Bibliothek 8399, 1986, ISBN : 978-315008399-4.

c) Anna Seghers, *Der Ausflug der toten Mädchen*, Aufbau, Aufbau Taschenbuch, 2009, ISBN : 978-374665171-2.

2. Auteurs de langue anglaise

a) William Shakespeare, *Much Ado About Nothing*, ed. Sheldon P. Zitner, Oxford World's Classics, 2008, ISBN : 978-0199536115.

b) Flannery O'Connor, *Complete Stories*, Faber and Faber, 2009, ISBN : 978-0571245789.

"A Good Man Is Hard to Find" ; "The Life You Save May Be Your Own" ; "A Circle in the Fire" ; "The Artificial Nigger" ; "Good Country People" ; "Greenleaf" ; "Everything That Rises Must Converge" ; "Revelation".

c) Dylan Thomas, *Selected Poems*, ed. Walford Davies, Phoenix, 2000, ISBN : 978-0753810583.

"And death shall have no dominion" ; "The force that through the green fuse" ; "Light breaks where no sun shines" ; "Where once the waters of your face" ; "Especially when the October wind" ; "How shall my animal" ; "After the funeral" ; " If my head hurt a hair's foot" ; "The hunchback in the park" ; "Among those killed in the dawn raid" ; "Poem in October" ; "A Refusal to Mourn the Death, by Fire, of a Child in London" ; "In my craft or sullen art" ; "Fern Hill" ; "Do not go gentle into that good night".

3. Auteurs de langue arabe

a) الطاهر وطار، عرس بعل، بيروت، الدار العربية للعلوم ناشرون، 2008 أو أي طبعة أخرى.

Al-Tāhir al-Waṭṭār, *'Urs baḡl*, Beyrouth, al-Dār al-'arabiyya li l-'ulūm nāshirūn, 2008, ou toute autre édition.

b) الجاحظ، كتاب التزييم والتدوير، تحقيق شارل بلات، المعهد الفرنسي للدراسات العربية، دمشق، 1955 أو أي طبعة أخرى.

Al-Ġāḥiẓ, *Kitāb al-tarbi' wa l-tadwīr*, édité par Charles Pellat, Damas, IFÉAD, 1955 ou toute autre édition.

4. Auteurs de langue chinoise

a) Lu Wenfu 陸文夫, Meishijia 美食家 *Le Gastronom* (1983), édition : Huacheng chubanshe 花城出版社 2010, ISBN: 978-753605865-1.

b) Qian Zhongshu 钱钟书, *Xie zai rensheng bian Shang* 写在人生边上, *Ecrits en marge de la vie* (1941), édition : Sanlian shudian 三联书店 (réédition de 2002), p.1-55, ISBN : 9787108017260.

5. Auteurs de langue espagnole

a) Luis Cernuda, *La realidad y el deseo*, Castalia, 1991, ISBN : 978-8470394027.

b) Lope de Vega, *Fuenteovejuna*, Cátedra, 2006, ISBN : 978-8437602738.

c) Roberto Bolaño, *Nocturno de Chile*, Anagrama, 2013, ISBN : 978-8433924643.

6. Auteurs de langue grecque moderne

a) Παντελής Πρεβελάκης, *Ο ήλιος του θανάτου*, Εστία, 1995.
Pandelis Prevelakis, *Le soleil de la mort*, Autrement, 1997.

b) Στρατής Τσίρκας, *Η χαμένη άνοιξη*, Κέδρος, 1983.
Stratis Tsirkas, *Printemps perdu*, Seuil, 1982.

c) Μένης Κουμανταρέας, *Βιοτεχνία βαλικών*, Κέδρος, 1991.
Menis Koumandareas, *La verrerie*, Serpent à plumes, 2003.

7. Auteurs de langue hébraïque

1 – תנ"ך : סיפורו של יוסף : בראשית, פרקים ל"ז – ל"ט.

2 – שירה : דן פגיס, *שעון הצל*, ב-כל השירים, הקיבוץ המאוחד, ירושלים, 2006, ע' 9-70.

3 – פרוזה : חיים נחמן ביאליק, *החצוצרה נתביישה*, דביר לעם, תל אביב, 1973, ע' 119-150.

1 - Bible : Histoire de Joseph, *Genèse*, chap. XXXVII-XXXIX.

2 - Poésie : Dan Paguis, *She'on ha-tsel (L'horloge de l'ombre)*, in : *Kol ha-shirim (Poésies complètes)*, Ha-qibuts ha-me'uhad, Jérusalem, 2006, pp. 9-70.

3 - Prose : Hayim Nahman Bialik, *Ha-hatsutsra nitbayssha (Le clairon a eu honte)*, Dvir la'Am, Tel Aviv, 1973, pp. 119-150.

en français : *Le clairon a eu honte*, in : H.N. Bialik, *Le livre du feu*, Éditions Caractères, Paris, 2008, pp. 187-223.

8. Auteurs de langue italienne

a) Giovanni Boccaccio, *Decameron*, III (toute édition intégrale au choix du candidat).

b) Torquato Accetto, *Della dissimulazione onesta. Edition choisie : T. Accetto, Della dissimulazione onesta. Rime*, ed. E. Ripari, BUR, Rizzoli, 2012, ISBN : 9788-81705832278.

c) Giacomo Leopardi, *Canti*, I *All'Italia*, II *Sopra il monumento di Dante che si preparava in Firenze*, III *Ad Angelo Mai, quand'ebbe trovato I libri di Cicerone della Repubblica*, IX *Ultimo canto di Saffo*, XI *Il passero solitario*, XII *L'infinito*, XIII *La sera del dì di festa*, XIV *Alla luna*, XXI *A Silvia*, XXII *Le ricordanze*, XXIII *Canto notturno di un pastore errante delle'Asia*, XXIV *La quiete dopo la tempesta*, XXV *Il sabato del villaggio*, XXVIII *A se stesso*, XXXIV *La ginestra o il fiore del deserto*, Garzanti, 2007, ISBN : 978-8811361022.

9. Auteurs de langue japonaise

1 – YOSHIMOTO Banana : « *Shirakawayofune* » éditions Shinchōsha 2002 . ISBN : 978-4101359175
吉本ばなな 『白河夜舟』 出版者新潮社 2002年

2 – INOUE Yasushi : « *Ryōjū* » éditions Shinchōbunko Shinchōshakaihan 1950 . ISBN : 978-4101063010
井上靖 『猿蓑』 出版者 新潮文庫 新潮社改版 1950年

10. Auteurs de langue polonaise

a) Józef Mackiewicz, *Karierowicz*

b) Zofia Nałkowska, *Kobiety (les femmes)*.

c) Andrzej Stasiuk, *Przez rzekę (par le fleuve)*.

Les éditions sont laissées au choix des candidats.

11. Auteurs de langue portugaise

a) Bernardo Carvalho, *Nove noites*, Companhia das Letras, 2006, ISBN : 978-8535908619.

b) Walter Hugo Mae, *O apocalipse dos trabalhadores*, Alfaguara, 2010, ISBN : 978-9896720810.

c) José Luís Peixoto, *Livro*, Quetzal Editores, 2010, ISBN : 978-9725648995.

12. Auteurs de langue russe

a) Александр Иванович Герцен, *Кто виноват?*

Aleksandr Ivanovič Gercen, *Kto vinovat ?*

b) Николай Степанович Гумилёв, *Огненный столп*

Nikolaj Stepanovič Gumilev, *Ognennyj stolp*.

c) Константин Михайлович Симонов, *Дни и ночи*

Konstantin Mihajlovič Simonov, *Dni i noči*

Approches des sciences humaines

- Arasse, D, *Histoires de peintures*

- Beauvoir, S. de, *Le deuxième sexe*

- Bourdieu, P, *Langage et pouvoir symbolique*

- Said, E W, *L'orientalisme*

- Starobinski, J, *Le remède dans le mal*

- Vernant, J.P, *Les origines de la pensée grecque*

Les éditions sont laissées au choix des candidats.

Article 2 - Listes des dictionnaires autorisés pour l'épreuve d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères. Dans chacune des langues, sauf mention spécifique, toutes les éditions

du dictionnaire prescrit sont autorisées.

- en langue allemande : *DUDEN Deutsches Universalwörterbuch*, en un volume.
- en langue anglaise : *Concise Oxford English Dictionary*, Oxford University Press.
- en langue arabe : *Al-Munjid fi-l lugha wa-l a'lâm*, et *al-Mu'jam al-wasît*.
- en langue chinoise :

***Xiandai hanyu cidian* 现代汉语词典, Pékin: Shangwu yinshuguan, à partir de la 3e édition (1996, ISBN : 7-100-01777-7).**

- en langue espagnole : CLAVE, *Diccionario de uso del español actual*. Madrid, Ediciones SM.
- en langue grecque moderne :

Λεξικό της κοινής νεοελληνικής, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο
Θεσσαλονίκης, Ινστιτούτο Νεοελληνικών Σπουδών [Ιδρυμα Μανόλη
Τριανταφυλλίδη], Thessalonique, 1ère éd. 1998.

Γεώργιου Δ. Μπαμπινιώτη, *Λεξικό της Νέας Ελληνικής Γλώσσας*,
Κέντρο Λεξικολογίας, Athènes, 1998.

- en langue hébraïque :

Even-Shoshan Dictionary, *המהלמה*, ed. Kiryat Sefer,
Jérusalem, 2004, ISBN : 9789651701559.

- en langue italienne : *Lo Zingarelli Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli.
- en langue japonaise : dictionnaire "Kôji-en", éd. Iwanami, 1983, et rééditions et dictionnaire "Taishûkan kango shinjiten", éd. Taishûkan, 2001, et rééditions.
- en langue polonaise : *Uniwersalny słownik języka polskiego pod redakcja*, Stanisława Dubisza, PWN, Varsovie, 2003, 4 tomy + indeks a tergo.
- en langue portugaise : *Dicionario da lingua portuguesa*, Editora.
- en langue russe : S.I. Ozegov, *Slovar' russkogo jazyka*, édition au choix du candidat.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 31 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Organisation de la session 2014 de l'examen des brevets de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique

NOR : ESRS1315316A

arrêté du 24-6-2013 - J.O. du 24-6-2013

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 24 juin 2013, les registres d'inscription aux examens de la session 2014 des brevets de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique seront ouverts dans les rectorats (divisions des examens et concours) qui apporteront aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci seront clos le vendredi 15 novembre 2013 à 17 heures pour les brevets de technicien supérieur et le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et le vendredi 6 décembre 2013 à 17 heures pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription devront être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de la poste faisant foi.

Personnels

CHSCT du MESR

Orientations stratégiques - année universitaire 2013-2014

NOR : ESRH1300217X
réunion du 26-6-2013
ESR - DGRH C1-3

La politique en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour l'année universitaire 2013-2014 s'articule autour de 4 priorités nationales :

1. Formaliser et mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels
2. Développer les actions en santé au travail et le suivi médical des agents
3. Donner toute leur place aux CHSCT
4. Accompagner les évolutions et prévenir les risques psychosociaux

Préambule

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux inscrits dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, le ministère doit accorder une attention renouvelée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail de ses personnels.

L'année 2012-2013 a vu la mise en place des CHSCT, créés par le décret du 28 juin 2011, adapté et complété pour les instances des établissements d'enseignement supérieur par le décret du 24 avril 2012. Ces nouvelles instances sont appelées à prendre toute leur place à la fois dans l'architecture du dialogue social et comme acteur primordial de la nouvelle conception du bien-être au travail. En effet, l'accord de 2009 suit en cela l'évolution dans le secteur privé qui est passé progressivement d'une réglementation centrée sur l'accident du travail et la maladie professionnelle à une vision plus large des risques professionnels. Les principes généraux de prévention, prévus dans l'article L. 4121-2 du code du travail prévoient qu'il s'agit d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse. Cette mutation nécessite une appropriation de l'outil par toutes les parties, organisations syndicales comme membres de l'administration. Il est indispensable que l'ensemble des services et établissements dépendant du ministère prenne la mesure de ce changement et fasse du bon fonctionnement de ces instances une priorité.

C'est sur ce socle qu'il convient de construire une véritable politique de prévention des risques professionnels, en tenant compte de la variété des métiers exercés. En particulier, il est essentiel de réaffirmer la responsabilité du chef d'établissement, qui doit assurer la sécurité et la protection de la santé de ses agents.

Le CHSCT MESR a débattu de ces orientations stratégiques dans sa séance du 26 juin 2013.

Contexte

Conclusions du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pour l'année 2012 :

Les chefs d'établissement, s'appuyant sur le CHSCT, doivent, sur la base du document unique (DUER) et du rapport annuel santé et sécurité au travail, formaliser et mettre en place une politique de prévention

des risques professionnels de toute nature qui sera déclinée dans l'ensemble des activités et à tous les niveaux d'encadrement.

Cette politique doit anticiper et intégrer les changements organisationnels, les fusions et les restructurations que connaissent les établissements, afin d'assurer à tous les agents placés sous leur autorité le meilleur niveau de sécurité et de protection de leur santé.

Pour ce faire, la réalisation et la qualité du DUER sont impératives.

Priorités nationales en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail

Ces priorités s'inscrivent dans les objectifs et actions énoncés dans les programmes annuels de prévention des années précédentes, et les orientations stratégiques de l'année précédente.

Les priorités nationales constituent des orientations générales, qui doivent impérativement être appropriées, déclinées et adaptées par les chefs d'établissement public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces priorités nationales s'articulent entre elles dans une approche globale des conditions de travail des agents. Il importe de donner une cohérence à la question des conditions de travail et de favoriser des stratégies globales de prévention centrées sur l'analyse du travail et le travail lui-même.

Le MESR, s'appuyant sur les rapports des visites de contrôle des inspecteurs santé et sécurité au travail, examine lors de la négociation des contrats quinquennaux le volet santé et sécurité au travail.

1 - Formaliser et mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels

Le chef d'établissement, s'appuyant sur le CHSCT, doit formaliser et mettre en place une politique de prévention des risques professionnels de toute nature qui sera déclinée dans l'ensemble des activités et à tous les niveaux d'encadrement.

La politique de prévention est définie dans un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir des documents ci-dessous, avec la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre, un calendrier prévisionnel de leur exécution, de leur coût, ainsi que les indicateurs permettant d'en effectuer l'évaluation.

Ce programme est présenté pour avis au CHSCT qui peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires, avant communication au CT et au conseil d'administration pour les établissements d'enseignement.

Cette politique doit programmer entre autre des actions de prévention, d'information et de formation adaptées, notamment pour les risques psychosociaux, les troubles musculosquelettiques et les agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ; tous ces différents types de risques doivent être impérativement inclus dans le DUER.

Le programme annuel de prévention est élaboré à partir de :

- l'inventaire et l'évaluation des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement qui doivent être transcrits dans le document unique des résultats de l'évaluation des risques (DUER) ;
- le bilan exhaustif des accidents de service et du travail et des maladies professionnelles (ATMP), avec les taux de gravité et de fréquence, enrichi des conclusions de chaque enquête en matière d'accident ou de maladie professionnelle ;
- l'analyse des risques professionnels à laquelle procède le CHSCT lors de ses visites de service et des enquêtes en matière d'accident ou de maladie professionnelle ;
- le rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Ce rapport doit comporter notamment l'état des lieux de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, la mise à jour du DUER, le bilan des ATMP, les conclusions du rapport d'activité du médecin de prévention, les dépenses en matière de sécurité, le taux de réalisation des actions de formation et de prévention programmées, les conclusions du rapport de l'inspection santé et sécurité du travail. Il doit préciser en annexe les motifs de non réalisation des mesures prévues au programme annuel de prévention de l'année précédente.

Ce rapport est présenté au CHSCT pour avis préalablement à l'élaboration du programme.

En outre, il est présenté avec l'avis du CHSCT au comité technique et au conseil d'administration pour

les établissements d'enseignement.

2 - Développer les actions en santé au travail et le suivi médical des agents

- Les enjeux de santé au travail sont devenus des enjeux de société, comme en attestent les conséquences de l'exposition à l'amiante, la question des risques psychosociaux, des suicides en lien avec le travail ou les troubles musculosquelettiques ainsi que les risques à effets différés comme ceux liés à l'utilisation des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

Tout en accordant une importance particulière à la surveillance médicale des agents, les services de médecine de prévention doivent développer les actions de prévention primaire et proposer des actions collectives sur le milieu de travail, complémentaires et étroitement liées aux actions individuelles. Ces actions doivent se développer dans un travail collaboratif en réseau avec tous les professionnels concernés, médecin, infirmier, conseiller et assistants de prévention, inspecteurs santé et sécurité, CHSCT et services de ressources humaines.

Dans ce cadre, les établissements doivent recenser les agents exposés ou ayant été exposés à l'amiante, les informer de leurs droits, mettre en place un suivi médical adapté et leur remettre une attestation d'exposition lors de leur départ de l'établissement.

- Afin de supprimer les disparités relatives à la médecine de prévention entre et au sein des établissements, les chefs d'établissement doivent :

. proposer une offre dans le cadre des possibilités variées offertes par la réglementation (service inter-entreprises, association de médecins de prévention, mutualisation avec d'autres établissements publics, administrations ou conventionnement avec un service hospitalier, etc.). Dans le cadre de ces contrats ou conventions **le tiers temps à consacrer au milieu de travail doit être clairement identifié.**

. enrichir l'offre de médecine pour proposer un suivi médical à tous les agents quels que soient leur lieu d'exercice et la nature de leur activité.

En outre, les chefs d'établissement doivent mettre en place une équipe pluridisciplinaire aux côtés du médecin de prévention, en recrutant des infirmiers formés à la santé au travail, et en faisant appel notamment à des psychologues du travail, des ergonomes, pour l'étude de l'organisation du travail et des postes de travail et pour traiter la problématique des risques psychosociaux.

3 - Donner toute leur place aux CHSCT

La réforme des CHSCT élargit leurs compétences au champ des conditions de travail. Les chefs d'établissement doivent notamment les consulter sur toute situation et tout projet pouvant avoir un impact sur la santé notamment les modes d'organisation, les indicateurs de performance mis en place dans l'administration et les laboratoires, les restructurations, l'élaboration et la mise en place des projets d'aménagement, etc.

Le chef d'établissement doit associer le CHSCT à la définition de la politique de mise en œuvre en matière de prévention des risques professionnels et pour ce faire il veille à :

- **présider** lui-même le CHSCT et le réunir au moins trois fois par an et chaque fois que nécessaire ;

- assurer une bonne articulation et un véritable dialogue entre le CT et le CHSCT ;

le CHSCT apporte son concours au CT dans le respect des attributions du CT et des missions du CHSCT ; nombre de sujets ont vocation à être traités en complémentarité par le CT et par le CHSCT ;

- développer une architecture des CHSCT spéciaux au sein de l'établissement pour la prise en compte des risques particuliers attachés à tel bâtiment ou à telle unité de travail, tout en veillant que l'établissement garde, à travers son CHSCT d'établissement, une vision complète et précise des risques professionnels et élabore une politique de prévention qui prenne en compte la diversité des situations ; l'objectif, fixé dans le projet de loi ESR, de favoriser les regroupements d'établissements, rendra cette exigence de cohérence encore plus grande ;

- doter le CHSCT **des moyens nécessaires** à l'accomplissement de ses missions notamment pour la réalisation des enquêtes en matière d'accident, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel et **des visites régulières de services** ;

- rencontrer régulièrement le secrétaire du CHSCT, interlocuteur privilégié du chef d'établissement et des autres partenaires (médecin de prévention, conseiller de prévention, inspecteur santé et sécurité du travail), pour l'organisation du CHSCT à la fois en vue de ses réunions et entre celles-ci ; pour bien remplir sa mission, des moyens doivent pouvoir être dégagés pour le secrétaire, à la fois au plan

matériel et en temps à partir des préconisations du ministère chargé de la fonction publique ;

- communiquer en temps voulu tous les documents et informations nécessaires au bon fonctionnement du CHSCT ;

- proposer des formations aux représentants des personnels, en particulier aux nouvelles compétences dans le champ des conditions de travail, en y associant le service en charge du CHSCT.

4 - Accompagner les évolutions et prévenir les risques psychosociaux

Pour la première fois, les risques psychosociaux ont fait l'objet de propositions de mesures immédiates de la part de l'inspection santé sécurité au travail. D'une manière générale, les préoccupations autour des risques psychosociaux ont continué à se développer, et les CHSCT d'établissements sont nombreux à aborder ces sujets.

Pour autant, l'approche développée est encore, dans la plupart des cas, tournée vers de la prévention tertiaire dite de réparation, ou secondaire tournée vers la gestion des problèmes engendrés, avec la mise en place de divers dispositifs d'écoute, de médiation ou de remédiation.

Il convient à présent de **développer une approche qui permette la création d'outils de prévention primaire.**

Les réorganisations en cours ou à venir, avec les nouvelles modalités de rapprochement prévues par le projet de loi ESR, nécessitent qu'une réelle prise en charge de ces sujets figure parmi les priorités des politiques de prévention des établissements.

Ces travaux s'inscriront dans le cadre interministériel, **un plan de prévention des RPS dans la fonction publique** étant en cours d'élaboration par le ministère en charge de la fonction publique. Le MESR s'attachera à décliner et adapter ce plan au contexte professionnel particulier de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée envers les étudiants en contrats doctoraux. À terme, chaque établissement devra se doter d'un plan de prévention des risques psychosociaux, adopté en CHSCT.

D'ores et déjà **le chef d'établissement doit anticiper et intégrer les risques générés par les modes d'organisation, les restructurations, les indicateurs de performance et les procédures d'évaluation mis en place par l'administration et les laboratoires, et leurs conséquences sur les agents.**

Le CHSCT doit être impérativement saisi avant, pendant et après tout changement organisationnel pour en analyser les risques. Des indicateurs doivent être recherchés en ce sens, en particulier concernant l'organisation du travail et en s'appuyant sur la notion de travail prescrit et travail réel.

En outre, une attention particulière doit être portée aux situations de harcèlement moral et de harcèlement sexuel.

Annexe

Obligations légales du chef d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Il met en œuvre ces mesures sur la base des principes généraux de prévention.

Principes généraux de prévention

- 1° Éviter les risques ;
- 2° Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les **risques à la source** ;
- 4° **Adapter le travail à l'homme**, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'**état d'évolution de la**

Le chef d'établissement,
compte tenu de la nature des activités de
l'établissement,
**évalue les risques pour la sécurité et la santé
des agents.**

À la suite de cette évaluation, **le chef
d'établissement met en œuvre les actions de
prévention** ainsi que les méthodes de travail
garantissant un meilleur niveau de protection de
la santé et de la sécurité des agents.

**Il intègre ces actions et ces méthodes dans
l'ensemble des activités de l'établissement et à
tous les niveaux de l'encadrement**

Code du travail Art. L. 4121-1 et 3

technique ;

6° **Remplacer ce qui est dangereux** par ce qui
n'est pas dangereux ou par ce qui est moins
dangereux ;

7° **Planifier la prévention** en y intégrant, dans un
ensemble cohérent, la technique, l'organisation
du travail, les conditions de travail, les relations
sociales et l'influence des facteurs ambiants,
notamment les risques liés au **harcèlement moral
et au harcèlement sexuel**, tels qu'ils sont définis
aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1 ;

8° Prendre des **mesures de protection collective**
en leur donnant la priorité sur les mesures de
protection individuelle ;

9° Donner les **instructions** appropriées aux
travailleurs.

Code du travail Art. L. 4121-2

La responsabilité pénale de l'établissement en tant que personne morale et la responsabilité civile et pénale du chef d'établissement peuvent être engagées, à l'occasion d'accidents ou de mise en danger d'agents ou d'usagers.

Personnels

CHSCT du MESR

Travaux et avis

NOR : ESRH1300218X
réunion du 26-6-2013
ESR - DGRH C1-3

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CHSCTMESR) s'est réuni le 26 juin 2013, sous la présidence de Geneviève Guidon, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques représentant la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Marie-Aimée Deana-Côté, sous-directrice des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale, à la direction générale des ressources humaines (DGRH), est le deuxième membre de l'administration dans ce comité, en remplacement de Catherine Gaudy, directrice générale des ressources humaines empêchée.

Un avis est adopté à l'unanimité des représentants du personnel présents

« Les représentants du CHSCTMESR déplorent que l'administration n'ait pas pris en compte notre demande de temps de décharge dans les orientations stratégiques.

Il est indispensable que les représentants du personnel des CHSCT puissent disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions pour donner tout son sens à la réforme des CHSCT. Les orientations stratégiques doivent être des signaux forts envoyés par nos organisations représentatives des personnels mais aussi par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En outre, l'accord santé et sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009 fixait pour objectif de "décloisonner les approches entre fonctions publiques et le secteur soumis au code du travail". Dans cet esprit, nous avons demandé à Madame la Ministre lors du CHSCTMESR du 24 octobre 2012 que les représentants du personnel dans les CHSCT puissent bénéficier du barème de décharges prévu par le code du travail, qui est déjà en vigueur dans la fonction publique hospitalière. » Les points de l'ordre du jour seront développés dans le procès-verbal de la réunion du CHSCTMESR du 26 juin 2013 qui pourra être consulté et téléchargé sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> - ressources humaines/concours-emplois-carrières/santé et sécurité au travail

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

NOR : ESRR1300221A
arrêté du 15-7-2013
ESR - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 juillet 2013 sont nommés membres du conseil scientifique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement :

- Gilles Boeuf ;
- Alison Burrell ;
- Bernard Chevassus-au-Louis ;
- Laura Duarte ;
- Louise E. Jackson ;
- Olivier Le Gall ;
- Corinne Mencé-Caster ;
- Harold Roy-Macauley ;
- Mohammed Sadiki ;
- Marco Wopereis.

Gilles Boeuf est nommé président du conseil scientifique du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination du président de la commission des marchés auprès de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

NOR : ESRR1300239A
arrêté du 19-7-2013
ESR - DGRI - SPFCO - B2

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 19 juillet 2013 Jacques Laisné, conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, est nommé président de la commission des marchés auprès de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer en remplacement de Jean-François Guillot, démissionnaire.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au comité scientifique de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

NOR : ESRR1300238A
arrêté du 26-7-2013
ESR - DGRI - SPFCO - B2

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 26 juillet 2013 sont nommés membres du comité scientifique de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :

- Denis Allemand ;
- Chris Bowler ;
- Marion Gehlen ;
- Peter Herman ;
- Jean-Marie Mouchel ;
- Fabienne Petit ;
- Hélène Rey-Valette ;
- Luc Van Hoof.

Sur proposition du président de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :

- Francesco Chiocci ;
- Madame Pascale Delecluse ;
- François Lallier ;
- Marina Lévy ;
- Edwige Quillet.

Madame Pascale Delecluse est nommée présidente du comité scientifique de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : ESRS1300241A
arrêté du 30-7-2013
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 juillet 2013, est nommée membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

Représentant la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)
Membre suppléant : Véronique Ghielmetti en remplacement de Véronique Roche

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : ESRS1300249A

arrêté du 31-7-2013

ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 juillet 2013, est nommée membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

Représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

Membre titulaire : Nathalie Gaujac en remplacement de Madame Dominique Nussard

Mouvement du personnel

Examens et concours

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée à l'École nationale des chartes en 2013

NOR : ESRS1300244A
arrêté du 26-7-2013
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 juillet 2013, la liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en première année de l'École nationale des chartes organisé en 2013 est établie comme suit :

Liste d'admission

Section A

- Julie Duprat
- Xavier de Saint Chamas
- Madame Lénaïg Roumegou
- Matias Ferrera
- Marion Soutet
- Alix Duvillier
- Peter Nahon
- Jean Hennet
- Catherine Koehl
- Mathilde Haushalter
- Anne-Sophie Lienhard
- Marie Taupiac
- Célia Cabane

Section B

- Adrien Barbé
- Madame Raphaëlle Blin
- Claire Daniélou
- Pierre Maulny
- Laure Mendousse
- Sophie Hachou
- Renaud Seyfried

Liste complémentaire

Section A

- Élise Richard
- Hélène Huszti
- Florentin Briffaz

Section B

- Romain Benoit
- Julie Tissier
- Marie Debuysscher

La liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en deuxième année de l'École nationale des chartes organisé en 2013 est établie comme suit :

Liste d'admission

- Claire Le Borgne

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

NOR : ESRS1300231A

arrêté du 10-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'éducation nationale en date du 10 juillet 2013, José Puig, est nommé directeur de l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (Université de Bretagne-Sud)

NOR : ESRS1300230A

arrêté du 19-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 juillet 2013, Jean-Luc Philippe, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (ENSIBS) pour un mandat de 5 ans, à compter du 1er août 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

NOR : ESRS1300229A

arrêté du 19-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 juillet 2013, Talal Masri, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (Université de Lorraine)

NOR : ESRS1300228A
arrêté du 19-7-2013
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 juillet 2013, Brigitte Jamart, professeure, est nommée directrice de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM) pour un mandat de 5 ans, à compter du 1er septembre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur de la Fondation dite « Maison des sciences de l'homme »

NOR : ESRS1300237A

arrêté du 24-7-2013

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 24 juillet 2013, Monsieur Michel Wieviorka, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, est nommé administrateur de la Fondation dite « Maison des sciences de l'homme », à compter du 22 juillet 2013, pour une durée de 4 ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest

NOR : ESRS1300243A
arrêté du 25-7-2013
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 juillet 2013, Georges Barbier, professeur des universités, est nommé directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest, pour un mandat de 5 ans, à compter du 1er septembre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général de l'Institut polytechnique de Bordeaux

NOR : ESRS1300242A

arrêté du 25-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 juillet 2013, François Cansell, professeur des universités, est nommé directeur général de l'Institut polytechnique de Bordeaux (IPB) pour un mandat de 4 ans, à compter du 18 août 2013.

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'études en Allemagne (PEA), formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou enseignants en 1ère ou en 2ème année d'exercice

NOR : MENC1300373V

avis du 27-8-2013

MEN - DREIC 2B

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation du Land de Hesse, et financé par le ministère des affaires étrangères français, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie, qu'ils soient stagiaires ou enseignants en 1ère ou en 2ème année d'exercice, d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Ce programme vise à former ces jeunes professeurs du second degré à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline, et ce, en particulier, dans les établissements d'enseignement secondaire qui proposent un enseignement bilingue (notamment les sections européennes d'allemand et les sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur).

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande seront accueillis à l'université de Francfort-sur-le-Main. Durant cette période, leur remplacement sera assuré par les académies concernées.

À Francfort-sur-le-Main, les professeurs participant à ce programme effectuent un stage d'enseignement au sein d'un lycée et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand, sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Durée du stage

1 mois (du 1er au 30 mars 2014) - Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature

Être admis au concours de Capes ou à l'agrégation d'histoire et géographie 2013 ou avoir été titularisé comme professeur d'histoire et géographie en 2013 ou 2012.

Attention : ne seront éligibles à ce programme et présentés à la commission de sélection que les dossiers comportant l'accord formel du recteur ou de son représentant pour la présentation de cette candidature.

Aide financière : 382 euros

Connaissance de l'allemand

De bonnes connaissances de l'allemand, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), sont exigées. Tous les candidats doivent obligatoirement justifier de ce niveau en joignant à leur dossier de candidature le formulaire du DAAD.

Candidature en ligne sur le site internet <http://paris.daad.de> (rubrique « Bourses »)

Renseignements

DAAD - Office allemand d'échanges universitaires, Kilian Quenstedt

DAAD Paris Hôtel Duret de Chevry, 8, rue du Parc Royal 75003 Paris, téléphone : 01 44 17 02 38 Fax : 01 44 17 02 31, courriel : profs-stagiaires@daad.de

Date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre 2013